

ANNEXE O

RÉSUMÉ DES DÉBATS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE  
DE LA "MISE À JOUR DES EXEMPLES DE LA CIB DESTINÉS  
À LA FORMATION" (25 NOVEMBRE 2003)

1. Les délibérations ont porté sur les trois points suivants :
  - a) catégories d'exemples destinés à la formation;
  - b) travaux futurs de l'équipe d'experts;
  - c) réunion de l'équipe d'experts l'an prochain.
2. L'équipe d'experts a étudié les catégories d'exemples destinés à la formation sur la base de la proposition de l'OEB faisant l'objet de l'annexe 3 du dossier de projet WG 093.
3. Il a été noté que les exemples destinés à la formation doivent être étudiés compte tenu des documents suivants :
  - a) la huitième édition de la CIB (CIB-2005)
  - b) l'index des mots clés de la CIB
  - c) le guide d'utilisation de la CIB
  - d) les principes directeurs permettant de déterminer
    - l'endroit où classer
    - la matière à classer
4. L'équipe d'experts a recommandé de retenir les catégories ci-après pour le choix des exemples :

Catégorie I : Exemples pour une introduction à l'utilisation de la CIB

- a) Position hiérarchique du groupe
- b) Classement dans le niveau de base ou dans le niveau élevé

Catégorie II : Exemples visant à illustrer certains aspects de la CIB

- a) Notes et renvois
  - Renvois limitant la portée des entrées
  - Renvois indicatifs
- b) Règles de priorité
  - Règle générale
    - séquence normalisée
  - Règle de la dernière place
  - Règle de la première place
- c) Classement selon plusieurs aspects aux endroits où figurent explicitement les règles de classement correspondantes
- d) Schémas de classement secondaire
- e) Schémas d'indexation

Catégorie III : Exemples difficiles à classer

- a) Matière à classer
- b) Information d'invention et information additionnelle
- c) Endroits axés sur la fonction et endroits axés sur l'application

5. Il a été noté que les exemples de la catégorie I ne doivent pas consister en des documents de brevet complets mais en des versions abrégées de ceux-ci, comprenant seulement les parties à classer. Dans certains cas, des exemples peuvent être créés de toutes pièces. Dans la catégorie II, l'information d'invention doit être mise en exergue dans l'exemple, mais des documents simplifiés, du type visé dans la catégorie I, contenant les éléments et revendications nécessaires pourraient aussi être utilisés. Dans la catégorie III, il convient d'utiliser des demandes de brevet réelles. Il a été convenu que les exemples correspondant à chaque catégorie devront être mis à disposition en français, en allemand et en anglais.

6. Il a aussi été convenu que les instructions devront être données aussi bien pour le classement dans le niveau de base que pour celui dans le niveau élevé. L'utilisateur des didacticiels de la CIB peut choisir préalablement à quel niveau il souhaite procéder au classement.

7. Le Bureau international a été invité à publier sur le forum électronique tous les exemples destinés à la formation existants, en les regroupant dans un même fichier Word. En ce qui concerne les travaux futurs de l'équipe d'experts, il a été convenu que le Bureau international en assurerait la coordination. En outre, le Bureau international a été invité à examiner les exemples existants afin de déterminer s'ils sont encore utiles et de quelle catégorie ils relèvent, et à publier les résultats de cette étude sur le forum électronique d'ici au 30 janvier 2004. Les membres de l'équipe d'experts ont par ailleurs été invités à procéder à un examen similaire dans leurs collections de documents et à communiquer pour la même date, afin qu'ils figurent sur le forum électronique, les documents de brevet qui pourraient être pris en considération. En fonction du matériel disponible et des catégories susmentionnées, le Bureau international invitera les membres de l'équipe d'experts à remettre les exemples manquants d'ici au 15 mars 2004.

8. L'équipe d'experts est convenue qu'une réunion sera nécessaire, pour un débat approfondi, au printemps prochain et a accepté avec gratitude l'invitation de la délégation de l'Allemagne proposant d'accueillir cette réunion à l'Office allemand des brevets et des marques, à Munich, en mai 2004.

[L'annexe P suit]